

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

<b>RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN</b>	2-3
------------------------------------	-----

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats	4
Réserve négative	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14

## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de  
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

/3...

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

#### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

*Amisao Bellemare CPA Inc.<sup>1</sup>*

St-Boniface, le 11 mai 2021.

---

<sup>1</sup> Par Simon Arvisais, CPA auditeur, CA

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Contributions annuelles	85 016	103 353
Loyers	35 513	32 049
Subventions gouvernementales	26 403	10 332
Autres	1 170	1 527
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	4 410	5 168
	<u>152 512</u>	<u>152 429</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	77 666	72 771
Assurances	2 568	2 253
Combustible et électricité	5 164	6 029
Cotisations et associations	1 314	900
Entretien et réparations	4 705	3 144
Fournitures médicales	2 089	4 752
Frais de bureau et papeterie	4 839	4 626
Frais informatiques	13 737	11 550
Honoraires professionnels	4 175	4 359
Loyer	2 148	2 110
Poste et messagerie	1 383	872
Taxes et permis	5 087	5 422
Télécommunication	1 938	2 509
Intérêts et frais bancaires	494	529
Amortissement des immobilisations corporelles	14 635	13 755
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(217)
	<u>141 942</u>	<u>135 364</u>
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>	<u><u>10 570</u></u>	<u><u>17 065</u></u>

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**RÉSERVE NÉGATIVE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(85 466)	(90 077)
AJOUTER:		
Excédent de l'exercice précédent	<u>17 065</u>	<u>4 611</u>
 SOLDE À LA FIN	 <u><u>(68 401)</u></u>	 <u><u>(85 466)</u></u>


**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**BILAN  
AU 31 DÉCEMBRE**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	163 280	145 784
Clients	574	3 484
Subventions à recevoir	460	1 735
Frais payés d'avance	<u>6 718</u>	<u>6 309</u>
	171 032	157 312
 PLACEMENTS - AUTRES (note 3 )	 100	 100
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4 )	 <u>36 240</u>	 <u>43 341</u>
	<u>207 372</u>	<u>200 753</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 5 )	13 701	19 542
 APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6 )	 <u>6 902</u>	 <u>11 312</u>
	<u>20 603</u>	<u>30 854</u>
<b>AVOIR</b>		
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>		
Capital social (note 7 )	<u>244 600</u>	<u>238 300</u>
 AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve négative	(68 401)	(85 466)
Excédent de l'exercice	<u>10 570</u>	<u>17 065</u>
	<u>(57 831)</u>	<u>(68 401)</u>
	<u>186 769</u>	<u>169 899</u>
	<u>207 372</u>	<u>200 753</u>
 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9 )		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Administrateur

 Administrateur

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de l'exercice	10 570	17 065
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 635	13 755
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 410)	(5 168)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(217)</u>
	20 795	25 435
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8 )	<u>(2 065)</u>	<u>2 560</u>
	<u>18 730</u>	<u>27 995</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	-	(100)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 534)	(5 098)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>217</u>
	<u>(7 534)</u>	<u>(4 981)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission de capital social	6 550	15 650
Remboursement de capital social	<u>(250)</u>	<u>(1 300)</u>
	<u>6 300</u>	<u>14 350</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	17 496	37 364
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>145 784</u>	<u>108 420</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>163 280</u>	<u>145 784</u>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Encaisse	<u>163 280</u>	<u>145 784</u>

## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

#### 1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est régie par la Loi sur les coopératives du Québec. Selon ses statuts de constitution, la coopérative n'attribuera aucune ristourne sur les parts sociales. Ainsi, la coopérative est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de fournir des locaux destinés aux professionnels offrant des soins de santé.

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec. En conformité avec cette loi, la coopérative a interprété que les états financiers doivent être préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en considérant les particularités suivantes:

##### Réserve

L'excédent ou le déficit de l'exercice est imputé à la réserve au cours de l'exercice suivant

##### Capital social

Le capital social est présenté à l'avoir des membres

Les états financiers comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

##### **Utilisation d'estimations**

Pour préparer les états financiers, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaise créance et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.



## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que la coopérative ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

##### **Constatation des produits**

La coopérative applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (incluant les subventions gouvernementales). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions annuelles sont comptabilisées dans l'année pour laquelle elles sont sollicitées en autant que l'encaissement soit raisonnablement assuré.

Les revenus de location sont constatés dès qu'ils sont gagnés.

##### **Instruments financiers**

###### Évaluation des instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des clients, des subventions à recevoir et des placements (autres).

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créiteurs (autres que les déductions à la source et taxes de ventes).

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût à l'exception des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire en fonction des taux suivants:

Matériel informatique	30%
Mobilier et équipement	10% et 20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail plus une période correspondant à la première option de renouvellement.

Dépréciation

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. La réduction de valeur est comptabilisée à titre de charges dans l'état des résultats.

**3 - PLACEMENTS - AUTRES**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Placement au coût		
10 Parts de qualification "Fédération québécoise des coop de santé"	100	100

## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2020

## 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	53 526	44 137	9 389	4 998
Mobilier et équipement	41 038	33 854	7 184	10 808
Améliorations locatives	307 267	287 600	19 667	27 535
	<u>401 831</u>	<u>365 591</u>	<u>36 240</u>	<u>43 341</u>

## 5 - CRÉDITEURS

Fournisseurs	2 149	6 948
Salaires et vacances	5 999	3 190
Déductions à la source	-	4 483
Taxes de vente	1 308	896
Produits reportés	3 440	3 158
Autres	805	867
	<u>13 701</u>	<u>19 542</u>

6 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX  
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'améliorations locatives, de mobilier et équipement et de matériel informatique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants:

Solde au début de l'exercice	11 312	16 480
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(4 410)</u>	<u>(5 168)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>6 902</u>	<u>11 312</u>

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE****NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2020****7 - CAPITAL SOCIAL**

Autorisé:

Nombre illimité de parts sociales, avec valeur nominale ainsi que les caractéristiques suivantes:

Part de qualification:

Valeur nominale de 10 \$, payable comptant au moment de l'admission. Minimum de 5 parts par membre. Transférable sur approbation du conseil d'administration et remboursable sous certaines conditions.

Part privilégiée:

Comportant différentes caractéristiques non décrites

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Émis:		
24 460 parts de qualification (23 830 en 2019)	<u>244 600</u>	<u>238 300</u>

Au cours de l'exercice, la coopérative a racheté 25 parts de qualification en contrepartie d'un montant de 250 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 655 parts de qualification en contrepartie de 6 550 \$ en espèces.

**8 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS  
CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

Clients	2 910	439
Subventions à recevoir	1 275	(115)
Frais payés d'avance	(409)	1 563
Créditeurs	<u>(5 841)</u>	<u>673</u>
	<u>(2 065)</u>	<u>2 560</u>

## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

#### 9 - ENGAGEMENT(S) CONTRACTUEL(S)

La coopérative s'est engagée à louer un local, en vertu d'un contrat de location-exploitation. Le loyer mensuel, à l'exception de certains frais d'exploitation pour lesquels la coopérative est responsable, est de 182 \$ indexé annuellement jusqu'au 31 août 2023.

La coopérative peut exercer l'option de renouveler ce contrat de location pour 1 période additionnelle de 3 ans.

Les loyers minimums futurs totalisent 5 808 \$ et comprennent les versements suivants pour les 3 prochains exercices:

2021	-	2 178 \$
2022	-	2 178 \$
2023	-	1 452 \$

#### 10 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Postérieurement à la date de clôture, la direction a appris le départ d'un médecin exerçant ses activités dans les locaux de la coopérative. Ce départ, prévu pour le 30 juin 2021, pourrait avoir un impact défavorable sur les produits de la coopérative pour les prochains exercices financiers.

#### 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la coopérative aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2020.

##### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux clients, subventions à recevoir et placements (autres). La coopérative évalue de façon continue les comptes-clients sur la base du montant qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. Au cours de l'exercice, la coopérative a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution des clients et subventions à recevoir.

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**12 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES**

Au cours de l'exercice, la coopérative a réalisé 96% de ses opérations avec des membres utilisateurs (producteurs) et 100% de ses opérations avec des membres travailleurs au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

**13 - SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES**

Au cours de l'exercice, la coopérative a comptabilisé des produits de 8 493 \$ provenant du Programme québécois d'adoption des dossiers médicaux électroniques (PQADME) et 17 910 \$ provenant de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Pour bénéficier de cette aide, la coopérative doit respecter certains critères spécifiques. En cas de non respect, la coopérative est tenu de rembourser une partie ou la totalité des sommes reçues. La direction est d'avis que la coopérative respecte les critères pour l'obtention des sommes demandées au cours de l'exercice.